



COUNCIL OF EUROPE/CONSEIL DE L'EUROPE - STRASBOURG (FRANCE)

DIRECTORATE OF HUMAN RIGHTS
DIRECTION DES DROITS DE L'HOMME

TELEFAX [+33] 88 41 27 93
TELEPHONE [+33] 88 41 20 00

From / De :

Ms Ólof ÓLAFSDÓTTIR

*Head of the Equality Section /
Chef de la Section Egalité*

*Secretary to the CDEG /
Secrétaire du CDEG*

To / Pour :

Mme Maria de LOURDES PINTASILGO

*Présidente de EG-S-ED
Al. de Santo Antonio
dos Capuchos 4-59
Lisboa*

*Direct Line (Phone) : 88 41 23 39
Extension / Poste : 23 39*

*FAX No : 19 351 1 522 514
16 1 45 66 02 63*

*This Fax contains/ Nbre de pages : 3 PAGE(S)
[including this one/ y compris celle-ci]*

Date : 16 May, 1995

Chère Madame,

Vous vous souviendrez que vous aviez été sollicitée il y a quelque temps pour écrire un article sur la démocratie à paraître dans un livre édité par le Conseil de l'Europe. Vous nous aviez alors suggéré d'utiliser votre contribution à la Conférence "Egalité et démocratie: Utopie ou défi?".

Etant donné que l'article - et le livre - en question est destiné au grand public, nous nous sommes dit que votre contribution à la Conférence pourrait s'avérer trop spécialisée. Suite à notre conversation téléphonique sur ce sujet, j'ai préparé un nouvel article, que je crois plus simple, à partir de votre contribution et du rapport du Groupe de spécialistes sur l'égalité et la démocratie, que je vous fais parvenir ci-joint.



- 2 -

Si vous acceptez de le signer - après avoir changé ce que vous estimez nécessaire - nous pourrions le faire publier dans le livre en question.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir me faire savoir par téléphone ou par fax si vous acceptez ce texte et cette idée.

Veuillez accepter, Chère Madame, l'expression de mes sentiments le plus distingués.

ÓLAF DÓTTIR

Fundação Cuidar o Futuro

[s/equality/eg-s-ed/defidemo]



PARTICIPATION EGALE DES INDIVIDUS ET DES GROUPES: LE DEFI DE LA DEMOCRATIE PARITAIRE

1. Les femmes à l'écart du pouvoir politique

Depuis le début de la tradition démocratique, les femmes - la moitié de l'humanité - ont été exclues de la politique. Le suffrage universel, instauré progressivement, a été réservé aux hommes. Les femmes ont dû mener un combat long et difficile pour obtenir le droit de vote et pour accéder formellement à d'autres droits. Il faut souligner le mot formellement, car, l'égalité dans les faits n'est toujours pas réalisée. Aujourd'hui, un constat s'impose à nous: dans les pays européens, s'il n'existe quasiment plus d'obstacle juridique à la participation des femmes à la prise de décision dans la vie publique et politique, les femmes ne représentaient en 1994, que 11% de l'ensemble des parlementaires des cinquante-quatre pays qui forment la région européenne et nord-américaine des Nations Unies. Ce chiffre est éloquent. Dans la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe, les femmes sont sous-représentées dans les instances de décision politique, et dans certains, elles ne sont représentées que de façon marginale. Une exception notable sont les pays nordiques, où les femmes se sont fait une place dans l'élite politique dès les années 70. Le pourcentage de femmes dans les parlements des pays nordiques et des Pays-Bas varie actuellement entre 24 et 40%. Cependant, même dans ces pays il faut être vigilant, car la participation des femmes n'est pas automatiquement un droit acquis. Si les résultats des dernières élections en Suède ont été très encourageantes, avec 40% des sièges au Parlement aux femmes et la moitié des portefeuilles ministériels, il n'en va pas de même pour la Finlande où, lors de très récentes élections, en avril 1995, le nombre de femmes élues a chuté de 39 % à 34 %.

Ce constat nous permet d'affirmer que le principe universellement et généralement reconnu qui prévoit l'égalité des droits pour tous les êtres humains, inscrit dans les grands instruments internationaux, n'est pas respecté à l'heure actuelle en ce qui concerne les femmes. Or, aujourd'hui, cette exclusion des femmes de la démocratie paritaire apparaît de plus en plus injustifiable et dangereuse pour notre avenir à tous.

Il s'agit d'abord d'une question d'équité et de justice. La démocratie ne peut plus ignorer l'inégalité massive à l'encontre des femmes. Elle ne peut plus escamoter le fait que la moitié de l'humanité continue à être maintenue à l'écart des structures fondamentales de la vie politique. Le décalage très visible entre les principes acceptés dans la loi et la pratique lorsqu'il s'agit de la représentation des femmes est devenu intolérable.

De plus, dans la mesure où la démocratie représente une reconnaissance consentie de l'inégalité des droits, nous pouvons affirmer que cette injustice corrompt la démocratie. La démocratie sera inaccomplie tant qu'elle n'aura pas pris en compte les modifications importantes intervenues dans le statut, le rôle et les contributions des femmes au cours de la seconde moitié de ce siècle.



- 2 -

La crise profonde de la démocratie politique se manifeste aujourd'hui par plusieurs symptômes: par le désintérêt pour les élections et le processus politique lui-même; par la déception avec la classe politique et la désaffection à son égard; par le scepticisme par rapport aux partis politiques en tant qu'instruments du fonctionnement de la politique; par la méfiance des citoyen(ne)s face aux gouvernements. L'exclusion des femmes de la sphère politique constitue un élément important de cette crise globale.

La marginalisation des femmes diminue la démocratie, la sève de l'intérieur. Elle est un facteur fondamental de la crise de la démocratie. En effet, si la démocratie constitue le rempart des droits en sauvegardant l'Etat de droit, ce sont les exigences des droits qui vont l'interpeller. Ces exigences - la dignité de la personne humaine, le principe de la non-discrimination, l'équité, la participation, l'établissement de politiques publiques qui répondent à la demande des droits - conduisent à une seule question: la démocratie qui exclut ou marginalise les femmes peut-elle être considérée comme une démocratie? Quelle que soit la réponse à cette question, ce qui est certain, c'est que la démocratie qui élimine presque la moitié de l'humanité ne peut répondre de façon efficace aux questions de notre temps. Les grandes questions fondamentales, telles que la prévention et la résolution des conflits entre peuples, la fragmentation de la culture, la perspective d'un chômage qui semble irrémédiable ou le décalage de plus en plus grand entre une économie planétaire qui semble prospère et une misère de plus en plus grande que connaît un quart de l'humanité, toutes ces grandes questions demandent une démocratie où toutes et tous, femmes et hommes, soient actrices et acteurs. La pleine participation des femmes à la vie politique et publique à côté des hommes offrirait la possibilité d'une nouvelle contribution à la démocratie et signifierait son enrichissement.

Fundação Cuidar o Futuro

Pour construire une véritable égalité entre les femmes et les hommes et tenter de construire une vraie démocratie dans l'avenir, il faut par conséquent adopter la stratégie de la parité afin d'aboutir à une démocratie paritaire, permettant tant aux femmes qu'aux hommes de jouir pleinement de leur citoyenneté.

C'est dans ce contexte que le rapport du Groupe de spécialistes sur l'égalité et la démocratie affirme¹: "La notion de "parité" découle de cette réalité: elle marque la reconnaissance du fait que les femmes, tout autant que les hommes, ont quelque chose à apporter à la société. Aucune démocratie véritable n'est possible en Europe si l'on ne considère pas la question de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un des éléments constitutifs du système politique, au même titre que le suffrage universel, la séparation des pouvoirs et la responsabilité du gouvernement. Une démocratie véritable est donc nécessairement une démocratie «paritaire», qui intègre non pas seulement la moitié de l'humanité, mais l'humanité tout entière, et par conséquent chacun des membres de la

¹ Ayant travaillé sous l'égide du Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) du Conseil de l'Europe de 1993 à 1994, ce Groupe de spécialistes vient de rendre son rapport final intitulé: "La construction de la démocratie à l'épreuve de l'égalité des sexes" contenant, en outre, une étude des liens entre le concept de la démocratie et la demande de véritable égalité entre les femmes et les hommes, des "lignes directrices pour une stratégie d'intégration des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes dans la vie politique et publique et dans les autres sphères de la vie".



- 3 -

communauté. Pour atteindre cet objectif, la stratégie de la parité suppose des mesures² qui assureront la pleine participation des femmes à tous les niveaux et dans tous les aspects du fonctionnement d'une société démocratique, sur un pied d'égalité avec les hommes".

2. L'émergence des femmes en tant que sujets

Au nom du concept universel de l'égalité fondamentale des êtres humains au-delà de leur différences, la réalisation du principe d'égalité s'est presque toujours fondée sur l'élimination des différences constitutives de discriminations. Selon cette philosophie, la personne humaine a été considérée comme un individu abstrait, asexué, titulaire des droits fondamentaux, civils, politiques, économiques sociaux et culturels. Il est pourtant évident que le modèle implicite de cette personne humaine est l'homme - et le fait d'interdire par la loi des discriminations fondées sur le sexe revient à proposer une stratégie de rattrapage pour les femmes pour les aligner sur l'homme, les hisser à une condition, un statut et un traitement égal à celui de l'homme: cette philosophie a conduit à la mise en place de toute une stratégie d'actions de mesures positives, qui sont censées disparaître une fois que l'égalité est atteinte. Or, même si, sous la poussée de la libération des femmes, celles-ci ont fait leur entrée dans tous les secteurs de la vie sociale, au cours de la deuxième moitié du 20ème siècle, et même si ce mouvement a constitué l'un des éléments les plus marquants des mouvements sociaux de cette période, les femmes sont toujours dans une position inférieure, subordonnées à l'homme. Cet alignement des droits des femmes sur ceux des hommes ne suffit pas pour remédier à l'inégalité perpétuée à l'égard des femmes.

La parité, au contraire, essaie de répondre à l'injustice constitutive du fonctionnement de la démocratie en surmontant de façon radicale l'inégalité qui frappe les femmes. Comment? La démocratie paritaire ne s'inscrit pas de façon linéaire dans la logique de l'égalité. Elle la dépasse, en reconnaissant le fait que l'humanité est duelle: féminine et masculine. Il n'y a pas de personne humaine abstraite - on naît et on est femme ou homme, ayant une valeur et dignité égales - donc la personne humaine est un sujet sexué. L'abstraction philosophique qui présente la personne humaine comme étant sans réalité concrète, sans race, sans lieu géographique, sans sexe est révolue et fait place à la personne située. Ainsi, la démocratie paritaire offre une opportunité unique aux femmes et aux hommes de faire face à la question de l'identité, en tant que question déterminante de l'organisation sociale. C'est une nouvelle étape de la démocratie qui commence. Elle met en question la subordination traditionnelle de la femme à l'homme dans toutes les structures de la société. Il ne faut pas oublier que l'inégalité dans la répartition du pouvoir a eu pour conséquence que le modèle masculin est tenu pour la norme gouvernant non seulement la vie des hommes, mais aussi celle des femmes. Ainsi, les femmes sont toujours perçues à partir de cette norme

² L'une des mesures qui pourrait être prise pour arriver à la parité est l'instauration de seuils de parité, comprenant l'adoption de dispositions légales/statutaires consacrant la règle de la parité, par la fixation d'un seuil de parité, c'est-à-dire d'un pourcentage de présence minimale de chacun des deux sexes, par exemple 40 % pour la composition des organes consultatifs de l'Etat (conseil, commission, groupes de travail etc.), des assemblées élues, et, selon le cas, des jurys populaires (ou autres instances judiciaires), ainsi que dans les structures des partis politiques des syndicats et des instances décisionnelles des médias.



- 4 -

et comme une déviation par rapport à elle. Elle doivent, si elles veulent faire partie des instances de décision, s'efforcer de ressembler aux hommes et adopter leurs méthodes de travail. Cette vision masculine, ce regard masculin posé sur les femmes a déterminé quelles sont traditionnellement considérées comme étant des obstacles à leur pleine jouissance de la citoyenneté. Elles ont été considérées incapables du fait que les tâches familiales leur incombent, leur formation inappropriée et les professions et secteurs qu'elles choisissent peu propices à une carrière politique; enfin, il a souvent été dit qu'elles ne sont pas intéressées par la politique. Dans ce contexte, il est le plus souvent oublié que les obstacles sont d'abord inhérents au fonctionnement même des institutions politiques que les horaires et les méthodes de travail sont adaptés aux hommes, que le choix des candidats aux élections se fait selon les normes établies entre hommes, dans un monde d'hommes, que certains systèmes électoraux favorisent les hommes.

La démocratie paritaire marque l'entrée de l'identité comme fondement de la démocratie, et elle signifie l'avènement du sujet. La signification de ce fait est décisive dans la structuration de la démocratie dans la période post-moderne. Il s'agit de tout un mouvement vers la combinaison, vers la complémentarité des femmes et des hommes pour une recomposition du monde et non pas d'une différence d'opposition du masculin au féminin comme le supérieur à l'inférieur, tel que la perpétue la tradition patriarcale qui a permis aux hommes d'exercer sur les femmes un pouvoir dans tous les domaines de la vie sociale. Car seul le sujet peut intervenir dans la société, porteur non seulement d'expérience et d'une culture, mais aussi des rapports sociaux et du pouvoir social des réseaux où il s'insère. Il faut clairement reconnaître que les mouvements sociaux, notamment le mouvement des femmes ont favorisé l'émergence du sujet en démocratie - et contribué à faire reconnaître que la démocratie est un vaste espace de débats et de prises de position. Le grand principe directeur devrait être le plein respect de la dignité de l'être humain, qui pourra ainsi jouir totalement de sa citoyenneté. La démocratie paritaire permettra enfin aux femmes de participer au processus de décision politique et publique avec leur propre identité, sans tendre à devenir semblables aux hommes.

3. Vers un nouveau contrat social

Qu'est-ce que la démocratie paritaire? Que signifie ce concept? Pour bien le comprendre, il faut remonter au contrat social et à la philosophie du Siècle des lumières. L'histoire du contrat social nous raconte comment une nouvelle société civile et une nouvelle forme de droit politique a été créée à travers un contrat original. L'idée du Siècle des lumières mettait l'accent sur l'égalité fondamentale des êtres humains au-delà de leur différence. Cet idéal est le cœur de la démocratie et de la théorie des droits de la personne humaine. Le contrat social est une histoire de liberté. Le pouvoir patriarcal est renversé et le peuple devient souverain, établissant la démocratie politique qui garantit des libertés fondamentales et des droits civils et politiques à tous les citoyens. Il a pour but d'instaurer l'égalité juridique et politique entre les ordres de la société.



- 5 -

Cependant, cette liberté fondamentale a été accordée uniquement aux hommes et les femmes n'ont pas été concernées par ce principe d'égalité. La grande majorité des hommes des Révolutions du 18ème siècle pensaient la féminité comme une infériorité irréductible. Elles furent, par conséquent, par un contrat sexuel tacite et non explicite, exclues de la vie politique et publique, réduites à s'occuper du domaine privé.

Le contrat sexuel a été un contrat en-dehors du contrat social, un contrat d'assujettissement, la domination des hommes sur les femmes. Ce que la démocratie paritaire propose, au contraire, c'est la prise en compte du contrat sexuel dans le contrat social. C'est la reconnaissance du fait que le privé est politique - qu'il s'agit de prendre en compte en même temps l'organisation sociale et politique et l'organisation relevant de la sphère du privé. La parité va ainsi loin au-delà du nombre équilibré des femmes et des hommes siégeant dans les assemblées. Le défi qu'elle pose est la construction d'une société où toutes les décisions seront prises par les femmes et les hommes ensemble, concernant et le domaine public et le domaine privé.

La démocratie paritaire est encore plus que cela. La contribution de la parité à la démocratie est importante dans la mesure où la prise en compte des femmes permet d'inclure les questions qui relèvent des intérêts particulier des femmes en raison de leur identité de femme, à savoir par exemple le droit au libre choix quant à la procréation, la sécurité des femmes face à la violence, la sauvegarde de la démocratie dans la famille.

Dans une démocratie paritaire, les hommes devront accepter le fait que les femmes ne sont pas seules intéressées par la procréation et les soins à donner aux plus faibles et ils devront assumer pleinement les responsabilités que cela implique.

L'émergence de l'identité des femmes et sa conséquence logique, qui est la mise en oeuvre de la parité, contribuera à une meilleure cohésion sociale et à la sécurité démocratique. Dans l'expérience millénaire des femmes, vécue à l'intérieur de leur oppression, et partie prenante de cette condition, il y a des éléments importants, voire vitaux, pour la survie des sociétés. Ces éléments sont autant d'ingrédients dont la démocratie ne pourra se passer. A une époque où l'on ne cesse de demander que le leadership soit exercé avec compétence et compassion, l'expérience acquise face au souci responsable pour les autres, que tellement de femmes possèdent, ne peut pas se perdre. Elle doit devenir, au contraire, un matériau pour la démocratie.

La primauté absolue de la personne humaine y gagnera. C'est la réponse aux exigences du rythme de la vie même qui peut donner un nouveau visage à des politiques orientées vers la personne, voire à la primauté du social dans les politiques publiques.

D'ailleurs, comment les buts du développement social pourraient-ils être atteints sans que des acteurs nouveaux y contribuent de par leur expérience? La démocratie paritaire, en ayant surmonté l'exclusion fondatrice, quoique non explicite, des femmes du contrat social, sera plus à même de trouver le chemin vers l'application cohérente du principe d'équité, vers la non-discrimination, vers l'acceptation positive des différences.



A ce stade de notre histoire, l'exercice de l'inclusion des femmes par la parité nous permet aussi non seulement de faire le procès de multiples exclusions mais nous oblige à prendre en compte les identités, leurs expressions, leurs conditions, leurs cultures.

L'expérience des femmes pourra aider nos sociétés à dépasser le leurre du quantitatif et surtout l'oppression que celui-ci exerce sur le côté qualitatif de la vie et ainsi favoriser la cohésion sociale. Ce rôle est indispensable devant la mainmise du marché sur tous les aspects de la vie.

Une démocratie où la liberté n'est pas seulement un cri de révolte, une défense, une protection, mais, bien au contraire, permet l'épanouissement de l'identité des êtres et des groupes, cette démocratie-là comportera, de toute évidence, un nouvel agencement des rapports sociaux, de nouvelles possibilités pour mettre à jour le contrat social, et, ainsi, contribuer à une pleine citoyenneté et à l'épanouissement de sociétés plus justes.

On parle souvent de la solidarité comme si elle avait un effet incantatoire sur la réalité. Mais la solidarité au coeur de la démocratie n'est pas un élément correctif de l'abstraction démocratique; elle ne vient pas effacer la froideur individualiste de la démocratie. Quand la solidarité qualifie la démocratie, l'acceptation positive des différences doit aller de pair avec l'égalité des droits. Elle devient ainsi une base éthique fondamentale de la démocratie.

Fundação Cuidar o Futuro